EXPEDITION

PROCÈS VERBAL D'INVENTAIRE
SUITE À UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE

SCP

Pierre FLOTTES, Marie-Justine REGOURD et Emilie BELAUBRE

Commissaires de Justice Associés

13, avenue de Bourran

12000 - RODEZ

Tel : 0565780530 **rodez@commissaire-justice.fr**

https://www.huissier-aveyron.com

SCP FLOTTES REGOURD
BELAUBRE

LE MERCREDI SEIZE SEPTEMBRE
DEUX MILLE VINGT SIX
à 14 heures 20.

Je soussignée, Maître Marie-Justine REGOURD, Commissaire de justice, associée de la Société Civile Professionnelle « Pierre FLOTTES, Marie-Justine REGOURD et Emilie BELAUBRE », titulaire d'un Office de Commissaire de justice près le Tribunal judiciaire de RODEZ (Aveyron) y demeurant 13, avenue de Bourran,

Agissant en vertu :

D'un jugement d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée rendu par le Tribunal de commerce de RODEZ en date du 08/09/2026 à l'égard de :

Madame MAZENQ Sarah
5568, avenue du Ségala 12160 MOYRAZES

Conformément aux dispositions de l'article L622-6 du Code de commerce,

Après convocation de Madame MAZENQ Sarah

Je suis rendue ce jour 5568, avenue du Ségala 12160 MOYRAZES

Là étant, en présence de Madame MAZENQ Sarah

J'ai procédé aux opérations d'inventaire ci-après.

1. MATÉRIEL D'EXPLOITATION

N°	Quantité	Désignation	Valeur Exploit.	Valeur Réal.
n°1	1 ex.	Gondole réfrigérée ouverte déclarée HS	Mémoire	Mémoire
n°2	1 ex.	Gondoles métalliques, petite congélateur très ancien et usagé, table droite, aspirateur	50,00	Mémoire
n°3	1 ex.	Congélateur coffre très ancien et usagé déclaré HS	Mémoire	Mémoire
n°4	1 ex.	Armoire réfrigérée LIEBHERR ProfiLine	150,00	100,00
n°5	1 ex.	Petit réfrigérateur BEKO usagé	40,00	20,00
n°6	1 ex.	Deux vitrines réfrigérées CARAT deux portes, et une vitrine réfrigérée CARAT une porte, groupes intégrés	1 500,00	200,00
n°7	1 ex.	Deux congélateurs dont un en mauvais état (contient de la nourriture décongelée)	200,00	100,00
n°8	1 ex.	Mobilier de présentation comprenant : Étagère rouge et beige Vitrine suspendue Étagère basse inclinée Présentoir à fruits et légumes 20 paniers et trois chariots métalliques 3 gondoles centrales avec tête de gondole, d'environ 3 ml 10 gondoles d'environ 1,5 ml Présentoir à revues Présentoir à journaux Présentoir à bonbons et présentoir à chocolats Meuble gris 5 tiroirs Étagère LA POSTE	1 000,00	150,00
n°9	1 ex.	Vitrine réfrigérée environ 3ml, groupe intégré	500,00	Mémoire
n°10	1 ex.	Présentoir à pain et dérouleur de papier	50,00	30,00

n°11	1 ex.	Comptoir caisse	30,00	Mémoire
n°12	1 ex.	Vitrine à boissons IARP	80,00	50,00
n°13	1 ex.	Balance ancienne et usagée	Mémoire	Mémoire
n°14	1 ex.	Lave-mains	60,00	Mémoire
n°15	1 ex.	Cafetière KRUPS	60,00	40,00
n°16	1 ex.	Bureau droit avec retour, table plainte métallique et deux chaises pliantes métalliques	20,00	10,00
		SOUS-TOTAL en €	3 740,00	700,00

2. BIENS REVENDICABLES

N°	Quantité	Désignation	Valeur Exploit.	Valeur Réal.
n°1	1 ex.	Déclaré appartenir à LA FRANCAISE DES JEUX : 24 paquets de jeux à gratter non activés, sur déclaration jeux activés conservés au domicile de Madame MAZENQ, présentoir FDJ, caisse fdj	Mémoire	Mémoire
n°2	1 ex.	Caisse enregistreuse comprenant : écran, tiroir caisse, imprimante à tickets, déclarée appartenir à STRATOR	200,00	120,00
n°3	1 ex.	Deux terminaux de paiement électroniques déclarés appartenir à la CAISSE D'ÉPARGNE et au CREDIT AGRICOLE	50,00	Mémoire
n°4	1 ex.	Déclaré appartenir à NEXESECURE : système de vidéo-surveillance comprenant : 4 caméras Écran Enregistreur Alarme intrusion avec quatre boîtiers et sirène	500,00	Mémoire
n°5	1 ex.	Déclaré appartenir à LA POSTE : balance, téléphone, imprimante	Mémoire	Mémoire
n°6	1 ex.	Bouteilles de gaz consignées avec présentoir, l'ensemble déclaré appartenir à BUTAGAZ, LIVROGAZ et ANTARGAZ	2 000,00	1 200,00
		SOUS-TOTAL en €	2 750,00	1 320,00

3. Stock

N°	Quantité	Désignation	Valeur Exploit.	Valeur Réal.
n°1	1 ex.	Stock d'épicerie, dont certains produits périssables comprenant : Bouteilles alcool, vin Épicerie salée Épicerie sucrée Boissons Produits d'entretien et de nettoyage Produits d'hygiène Produits surgelés non consommables	500,00	300,00
n°2	1 ex.	19 paquets de cigarettes GITANES 1 cartouche de 10 et 9 GITANES	Mémoire	Mémoire
		SOUS-TOTAL en €	500,00	300,00

RÉCAPITULATIF

TOTAL EXPLOITATION EN TOUTES LETTRES : SIX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX EUROS

Dont matériel d'exploitation : 3 740,00 €

Dont biens revendicables : 2 750,00 €

Dont stock : 500,00 €

TOTAL RÉALISATION EN TOUTES LETTRES : DEUX MILLE TROIS CENT VINGT EUROS

Dont matériel d'exploitation : 700,00 €

Dont biens revendicables : 1 320,00 €

Dont stock : 300,00 €

Et ma mission terminée, je me suis retirée.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès verbal d'inventaire sur 56 pages comprenant 75 photographies.



Marie-Justine REGOURD
Commissaire de Justice

N°1.1 : GONDOLE RÉFRIGÉRÉE OUVERTE DÉCLARÉE HS (1/1)



1.

N°1.2 : GONDOLES MÉTALLIQUES, PETITE CONGÉLATEUR TRÈS ANCIEN ET USAGÉ, TABLE DROITE, ASPIRATEUR (1/2)



1.



2.

N°1.2 : GONDOLES MÉTALLIQUES, PETITE CONGÉLATEUR TRÈS ANCIEN ET USAGÉ, TABLE DROITE, ASPIRATEUR (2/2)



3.

N°1.3 : CONGÉLATEUR COFFRE TRÈS ANCIEN ET USAGÉ DÉCLARÉ HS (1/1)



1.

N°1.4 : ARMOIRE RÉFRIGÉRÉE LIEBHERR PROFILINE (1/1)



1.



2.

N°1.5 : PETIT RÉFRIGÉRATEUR BEKO USAGÉ (1/1)



1.

N°1.6 : DEUX VITRINES RÉFRIGÉRÉES CARAT DEUX PORTES, ET UNE VITRINE RÉFRIGÉRÉE CARAT UNE PORTE, GROUPES INTÉGRÉS (1/1)



1.

N°1.7 : DEUX CONGÉLATEURS DONT UN EN MAUVAIS ÉTAT (CONTIENT DE LA NOURRITURE DÉCONGELÉE) (1/2)



1.



2.

N°1.7 : DEUX CONGÉLATEURS DONT UN EN MAUVAIS ÉTAT (CONTIENT DE LA NOURRITURE DÉCONGELÉE) (2/2)



3.



4.

N°1.8 : MOBILIER DE PRÉSENTATION COMPRENANT : (1/9)



1.



2.

N°1.8 : MOBILIER DE PRÉSENTATION COMPRENANT : (2/9)



3.



4.

N°1.8 : MOBILIER DE PRÉSENTATION COMPRENANT : (3/9)



5.



6.

N°1.8 : MOBILIER DE PRÉSENTATION COMPRENANT : (4/9)



7.



8.

N°1.8 : MOBILIER DE PRÉSENTATION COMPRENANT : (5/9)



9.



10.

N°1.8 : MOBILIER DE PRÉSENTATION COMPRENANT : (6/9)



11.



12.

N°1.8 : MOBILIER DE PRÉSENTATION COMPRENANT : (7/9)



13.



14.

N°1.8 : MOBILIER DE PRÉSENTATION COMPRENANT : (8/9)



15.



16.

N°1.8 : MOBILIER DE PRÉSENTATION COMPRENANT : (9/9)



17.

N°1.9 : VITRINE RÉFRIGÉRÉE ENVIRON 3ML, GROUPE INTÉGRÉ (1/1)



1.

N°1.10 : PRÉSENTOIR À PAIN ET DÉROULEUR DE PAPIER (1/1)



1.

N°1.11 : COMPTOIR CAISSE (1/2)



1.



2.

N°1.11 : COMPTOIR CAISSE (2/2)



3.

N°1.12 : VITRINE À BOISSONS IARP (1/1)



1.



2.

N°1.13 : BALANCE ANCIENNE ET USAGÉE (1/1)



1.

N°1.14 : LAVE-MAINS (1/1)



1.

N°1.15 : CAFETIÈRE KRUPS (1/1)



1.

N°1.16 : BUREAU DROIT AVEC RETOUR, TABLE PLAINTE MÉTALLIQUE ET DEUX CHAISES PLIANTES MÉTALLIQUES (1/2)



1.



2.

N°1.16 : BUREAU DROIT AVEC RETOUR, TABLE PLAINTE MÉTALLIQUE ET DEUX CHAISES PLIANTES MÉTALLIQUES (2/2)



3.

N°2.1 : DÉCLARÉ APPARTENIR À LA FRANCAISE DES JEUX : 24 PAQUETS DE JEUX À GRATTER NON ACTIVÉS, SUR DÉCLARATION JEUX ACTIVÉS CONSERVÉS AU DOMICILE DE MADAME MAZENQ, PRÉSENTOIR FDJ, CAISSE FDJ (1/3)



1.


FDJ
MILLIONS
EUROMILLIONS
MILLIONS
POUR JOUER, VOUS DEVEZ AVOIR + DE 18 ANS
UNE PIÈCE D'IDENTITÉ PEUT VOUS ÊTRE DEMANDÉE
Maître Justine REGOURD Commissaire de Justice
RODEZ (AVEYRON)

2.

N°2.1 : DÉCLARÉ APPARTENIR À LA FRANCAISE DES JEUX : 24 PAQUETS DE JEUX À GRATTER NON ACTIVÉS, SUR DÉCLARATION JEUX ACTIVÉS CONSERVÉS AU DOMICILE DE MADAME MAZENQ, PRÉSENTOIR FDJ, CAISSE FDJ (2/3)



3.



4.

N°2.1 : DÉCLARÉ APPARTENIR À LA FRANCAISE DES JEUX : 24 PAQUETS DE JEUX À GRATTER NON ACTIVÉS, SUR DÉCLARATION JEUX ACTIVÉS CONSERVÉS AU DOMICILE DE MADAME MAZENQ, PRÉSENTOIR FDJ, CAISSE FDJ (3/3)



5.

N°2.2 : CAISSE ENREGISTREUSE COMPRENANT : ÉCRAN, TIROIR CAISSE, IMPRIMANTE À TICKETS, DÉCLARÉE APPARTENIR À STRATOR (1/2)



1.



2.

N°2.2 : CAISSE ENREGISTREUSE COMPRENANT : ÉCRAN, TIROIR CAISSE, IMPRIMANTE À TICKETS, DÉCLARÉE APPARTENIR À STRATOR (2/2)



3.



4.

N°2.3 : DEUX TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUES DÉCLARÉS APPARTENIR À LA CAISSE D'ÉPARGNE ET AU CREDIT AGRICOLE (1/1)



1.

N°2.4 : DÉCLARÉ APPARTENIR À NEXESECURE : SYSTÈME DE VIDÉO-SURVEILLANCE COMPRENANT : (1/1)



1.

N°2.5 : DÉCLARÉ APPARTENIR À LA POSTE : BALANCE, TÉLÉPHONE, IMPRIMANTE (1/1)



1.



2.

N°2.6 : BOUTEILLES DE GAZ CONSIGNÉES AVEC PRÉSENTOIR, L'ENSEMBLE DÉCLARÉ APPARTENIR À BUTAGAZ, LIVROGAZ ET ANTARGAZ (1/1)



1.

N°3.1 : STOCK D'ÉPICERIE, DONT CERTAINS PRODUITS PÉRISSABLES COMPRENANT : (1/9)



1.



2.

N°3.1 : STOCK D'ÉPICERIE, DONT CERTAINS PRODUITS PÉRISSABLES COMPRENANT : (2/9)



3.



4.

N°3.1 : STOCK D'ÉPICERIE, DONT CERTAINS PRODUITS PÉRISSABLES COMPRENANT : (3/9)



5.



6.

N°3.1 : STOCK D'ÉPICERIE, DONT CERTAINS PRODUITS PÉRISSABLES COMPRENANT : (4/9)



7.



8.

N°3.1 : STOCK D'ÉPICERIE, DONT CERTAINS PRODUITS PÉRISSABLES COMPRENANT : (5/9)



9.



10.

N°3.1 : STOCK D'ÉPICERIE, DONT CERTAINS PRODUITS PÉRISSABLES COMPRENANT : (6/9)



11.



12.

N°3.1 : STOCK D'ÉPICERIE, DONT CERTAINS PRODUITS PÉRISSABLES COMPRENANT : (7/9)



13.



14.

N°3.1 : STOCK D'ÉPICERIE, DONT CERTAINS PRODUITS PÉRISSABLES COMPRENANT : (8/9)



15.



16.

N°3.1 : STOCK D'ÉPICERIE, DONT CERTAINS PRODUITS PÉRISSABLES COMPRENANT : (9/9)



17.

N°3.2 : 19 PAQUETS DE CIGARETTES GITANES (1/1)



1.